CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de l'Insertion 1 73 77

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

OBJET : Plan pauvreté - Action collective d'éducation à la santé "accès santé" : convention avec l'association de formation pour la coopération et promotion professionnelle méditerranéenne (ACPM).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association de formation pour la coopération et promotion professionnelle méditerranéenne (ACPM) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social concernant l'accueil et l'accompagnement de 90 bénéficiaires du RSA (BRSA) sur la commune de Marseille.

L'action est axée sur une approche préventive et éducative autour de la santé et poursuit les objectifs suivants :

- développer les compétences psychosociales et l'autonomie des BRSA;
- permettre aux BRSA de redonner sa juste place à la maladie et à son ressenti ;
- favoriser la prévention et l'éducation à la santé ;
- expliciter aux BRSA et leur faire accepter les traitements et la démarche de soins auprès du réseau médical de proximité et de droit commun ;
- les redynamiser par une démarche d'insertion sanitaire, sociale et professionnelle en prenant en considération leur état de santé, leur pathologie et en améliorant leur image de soi.

Le public participe à des séances collectives d'éducation à la santé ainsi qu'à divers ateliers animés par une équipe pluridisciplinaire constituée de psychologues, de formateurs et d'intervenants spécialisés. Des temps individuels sont organisés avec l'éducateur santé et le psychologue, séparément ou ensemble, qui peuvent varier selon les besoins identifiés. Ce binôme apporte les conditions nécessaires à un accompagnement global de la personne.

Au total, 6 groupes de 15 personnes sont accueillis à part égale sur le site "nord" à Bougainville et le site "centre/est" rue de Rome.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment, concernant l'action du 01/10/2018 au 30/06/2019, 91 personnes ont été accompagnées. 55% ont abouti à une démarché de soins, 20% ont été orientées vers une action emploi /formation et 25% se sont vus préconisées une orientation sociale.

Le bilan de l'action menée du 01/10/2019 au 30/05/2020 n'est pas encore finalisé, mais 139 BRSA ont été reçus et sont toujours en cours d'accompagnement. L'action, menée par une équipe pluridisciplinaire, mobilise un fort partenariat dans les domaines suivants : diabète, addictions, asthme, etc. Cette action favorise d'ores et déjà des entrées en démarches de soins et une modification des habitudes de vie qui dynamisent le parcours d'insertion.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Il est proposé de renouveler cette action du 01/10/2020 au 30/06/2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent mais avec une hausse du financement de 5 963 € liée à la revalorisation des indices de rémunération des personnels affectés à l'action.

Cette action, d'un montant global de 212 086 € est cofinancée :

- dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département.
 Le financement de l'association ACPM d'un montant de 106 043 €, objet du présent rapport, est cofinancé par l'Etat à hauteur de 50 %, soit 53 021,50 €, selon la proposition énoncée dans le tableau annexé;
- par le fonds social européen (FSE) à hauteur de 50 %, soit 106 043 € Ce financement fera l'objet d'un rapport séparé à une prochaine Commission permanente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL